

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
25 mai 2023	7	0	0	2	2

Vote(s) pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juin 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

Point n° 02 : Compte de Gestion de l'année 2022

Le Comité Syndical

VU l'instruction budgétaire M49

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

DECIDE

- **DE DECIDER** que le Compte de Gestion du Syndicat des Eaux de la Région Messine, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal Municipal, joint en annexe, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.
- **D'ARRETER** les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget de l'exercice 2022 conformément à la synthèse des résultats d'exécution (page 19) jointe en annexe.

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY